



# Dossier de demande de changement de prénom pour une personne majeure ou mineure

Article 60 du Code civil

## Pièces à fournir pour la constitution du dossier

- le présent dossier dûment complété et signé ;
- la copie intégrale de l'acte de naissance de l'intéressé.e de moins de 3 mois ;
- une pièce d'identité en cours de validité (original + copie) ;
- un justificatif de domicile récent (en cas d'hébergement pour personne majeure, fournir une attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant).
- tous les éléments en votre possession qui tendent à prouver l'intérêt légitime de votre demande de changement de prénom (cette liste vous est fournie à titre indicatif) :

### Documents relatifs à l'enfance ou la scolarité :

Certificat d'accouchement, bracelet de naissance, copie du carnet de santé, copie du livret de famille des parents, certificat de scolarité, copie de bulletins scolaires, copies de diplômes, certificats d'inscription à une activité de loisirs, etc... (pour un enfant mineur de + de 13 ans, joindre son consentement écrit pour le changement de prénom).

### Documents relatifs à la vie professionnelle :

Contrat de travail, attestation des collègues de travail (accompagnée de leur pièce d'identité), copie de courriels professionnels, bulletins de salaires, etc...

### Documents relatifs à la vie personnelle (familiale, amicale, loisirs, etc...)

Attestation de proches (accompagnée de leurs pièces d'identité), certificat d'inscription à une activité de loisirs, etc...

### Documents à la vie administrative :

Copies des pièces d'identité anciennes ou actuelles, factures, avis d'imposition ou de non-imposition, justificatifs de domicile.

### Documents relatifs aux personnes majeures sous tutelle :

Fournir jugement de tutelle du.de la majeur.e. Il.elle doit être présent.e avec son.sa tuteur.rice.

- **Toutes les copies intégrales des actes d'état-civil en original devant être mis à jour à la suite du changement de prénom**

### Pièces à fournir en fonction de votre situation :

- acte de mariage
- acte de naissance de votre époux.se ou de la personne avec laquelle vous avez conclu un pacs
- acte de naissance du ou de vos enfant.s
- photocopie de toutes les pages du livret de famille

**La présence du demandeur est obligatoire au dépôt du dossier.**

**Aucun envoi par courrier, courriel, fax ou dépôt par une tierce personne ne pourra être accepté.**